

Citybike Wien
Gewista Werbeges.m.b.H.
Postfach 124
1031 Vienne



CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT CITYBIKE-CARD (« CONDITIONS GÉNÉRALES CARTE CB »)

Les conditions générales relatives à CITYBIKE-CARD s'appliquent aux relations entre les personnes qui utilisent les vélos de CITYBIKE WIEN et qui font la demande d'une carte Citybike-Card (par la suite : les « usagers »), d'une part, et Gewista-Werbegesellschaft m.b.H. (par la suite : l' « exploitant »), d'autre part.

1. Conclusion du contrat

Après acceptation, par l'exploitant, de la demande d'expédition de carte et après réception de la redevance d'enregistrement, prélevée directement sur le compte bancaire de l'utilisateur, celui-ci recevra la carte d'utilisateur (appelée par la suite « carte CB ») ainsi que les données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe). Le contrat naît du fait de l'envoi de la carte CB à la personne qui en a fait la demande et du fait du paiement de la redevance unique d'enregistrement par prélèvement direct sur le compte. Avec sa signature sur la demande d'expédition de carte, l'utilisateur déclare accepter sans restrictions la version en vigueur, au moment donné, des présentes Conditions générales.

2. Droits de l'utilisateur

- 2.1. Le carte CB donne droit - sans payer au comptant - à l'utilisation de la prestation de service proposée par Citybike Wien (« CBW ») aussi longtemps qu'existe la relation contractuelle, que la carte n'est pas arrivée à échéance et que l'utilisateur est en mesure de s'acquitter des obligations pour lesquelles il s'est engagé.
- 2.2. Via Internet, sous www.citybikewien.at, l'utilisateur a le droit d'introduire ses données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) pour vérifier les emprunts qu'il a effectués et les frais qui en résultent ainsi que leur condition (payés / ouverts).
- 2.3. De la part de l'exploitant, il n'existe pas d'obligation de livraison, ni d'obligation de fournir une prestation, ni d'obligation d'assurer le service.

3. Propriété de la carte CB

L'exploitant restera propriétaire de la carte CB. Celle-ci et les autres cartes partenaires éventuelles pourront être réclamées à n'importe quel moment, étant exclu que l'utilisateur continue à garder les cartes.

4. Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur est obligé

- de payer le tarif horaire conformément aux tarifs que l'exploitant a fixés dans les Conditions générales CBW;
- de conserver sa carte CB et les données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) avec soin ainsi que de garder secrètes les données d'accès ;
- de veiller à ce que son compte soit suffisamment approvisionné pendant la durée du contrat;
- d'aviser l'exploitant immédiatement de tout changement des coordonnées concernant son compte bancaire et de donner une autorisation écrite de prélèvement pour le nouveau compte;
- d'aviser immédiatement l'exploitant (tél. +43 - 1 - 7980 777; www.citybikewien.at ; kontakt@citybikewien.at) et le poste de police le plus proche en cas de vol ou de perte de la carte CB et d'envoyer à l'exploitant par courrier une copie de la déclaration de perte ou de la plainte déposée pour vol ;
- d'aviser immédiatement l'exploitant (tél. +43 - 1 - 7980 777; www.citybikewien.at ; kontakt@citybikewien.at) de tout dysfonctionnement ou usage abusif de la carte CB ou du fait qu'elle ne lui est pas parvenue ;
- de rendre la carte CB inutilisable quand le contrat prend fin, pour quelque motif que ce soit, et de la renvoyer à l'exploitant par courrier.

5. Tarifs

Outre les tarifs fixés sous le point 5. « Tarifs » des Conditions générales CITYBIKE WIEN seront appliqués les tarifs suivants :

Redevance d'enregistrement, payable une seule fois, par carte partenaire	1,00 euro
Remplacement de carte défectueuse	1,00 euro
Blocage de la carte en cas de perte, et expédition d'une nouvelle carte	5,00 euros
Frais de gestion, au cas où le débit du compte aurait échoué	10,00 euros

Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs ci-dessus.

6. Facturation

- 6.1. L'ensemble des montants impayés arrive à échéance au dernier jour du mois courant (fin du mois de calendrier).
- 6.2. L'utilisateur établit un mandat de débit en faveur de l'exploitant, pour que celui-ci puisse débiter le compte de l'utilisateur, qui figure sur le formulaire de demande de carte, des sommes dues plus d'éventuels intérêts, frais, taxes et similaires. La durée du mandat de débit est la même que celle de la relation contractuelle, ou bien, elle ne prend fin qu'à l'exécution complète de toutes les obligations de l'utilisateur, si celle-ci intervient au-delà de l'échéance de la relation contractuelle.
- 6.3. En cas de retard est convenue l'application d'intérêts de retard de 8% p.a. à compter à partir de la date d'exigibilité; les frais de rappel et d'encaissement doivent être remboursés. Du fait d'un retard dans le paiement de l'une ou l'autre obligation, ou de la résiliation du contrat sans préavis de la part de l'exploitant, toutes les créances deviennent exigibles immédiatement.
- 6.4. La voie de compensation des dettes de l'utilisateur par le moyen de prétentions en retour que celui-ci ferait valoir n'est pas acceptée, à moins que ce dernier n'ait le statut de consommateur au sens de la Loi de protection des consommateurs.
- 6.5. L'ensemble des factures peut être téléchargé par le biais de la page log-in du site web www.citybikewien.at; la mise à disposition sur cette page vaut notification, et vous ne recevrez plus de facture imprimée sur du papier.
- 6.6. Pour avoir un effet juridique, il suffit qu'un avis sur une somme impayée soit envoyé avant la date d'échéance par le prestataire des services de paiement ou par le bénéficiaire exclusivement à l'adresse e-mail indiquée sur le formulaire de demande.

7. Responsabilité de l'utilisateur

- 7.1. L'utilisateur répond de toute utilisation qui soit contraire aux stipulations du contrat ou à la finalité originale ou qui soit autrement abusive. Dans ce contexte, il est obligé de garantir l'exploitant contre tout dommage et recours à la suite d'éventuelles revendications et prétentions auxquelles celui-ci serait confronté.
- 7.2. À partir de l'expédition de la carte CB jusqu'à la réception, de la part de l'exploitant, d'une communication informant celui-ci sur la perte, le vol, l'endommagement ou d'autres incidents, l'utilisateur répond de toutes les revendications et prétentions formulées à l'égard de l'exploitant en raison de l'usage fait de la carte CB ou d'éventuelles cartes partenaires. À partir du

moment où l'exploitant a été correctement prévenu, et sous réserve qu'il reconnaisse les motifs allégués, l'utilisateur n'est pas tenu responsable vis-à-vis de l'exploitant des revendications résultant de l'utilisation abusive de la carte CB ou d'éventuelles cartes partenaires par des tiers. Au cas où l'utilisateur retrouverait une carte dont il a signalé la perte, il ne doit pas l'utiliser, mais la rendre inutilisable et l'envoyer immédiatement à l'exploitant. En outre, en cas de perte ou de vol, il convient d'en informer sans tarder les autorités compétentes.

8. Durée du contrat

- 8.1. La validité de la carte CB et du présent contrat est de trois ans. Passée cette période, il faut demander l'expédition d'une nouvelle carte CB.
- 8.2. Chacune des parties du contrat a le droit de dénoncer celui-ci par lettre recommandée en observant le délai de dénonciation d'un mois. La dénonciation de la part de l'utilisateur n'aura d'effet que si celui-ci joint la carte CB et les éventuelles cartes partenaires à ladite lettre recommandée.
- 8.3. En outre, pour un motif grave, chacune des parties est aussi en droit de dénoncer le contrat, cette fois sans préavis. Un motif grave qui est imputable à l'utilisateur et qui permet à l'exploitant de dénoncer le contrat sans préavis, est avant tout le non-respect, de la part de l'utilisateur, de ses obligations de paiement ou d'une autre obligation contractée par le présent contrat, ensuite une procédure de faillite ouverte contre lui, ou encore l'existence de soupçons justifiés concernant l'utilisation non autorisée ou abusive de sa carte CB. Dans ces cas-ci, l'exploitant peut avec effet immédiat bloquer la carte CB ainsi que les éventuelles cartes partenaires.
- 8.4. Après que le contrat a pris fin, pour quelque raison que ce soit, l'utilisateur n'a plus le droit de bénéficier des possibilités d'utilisation du système de CBW auxquelles le contrat a donné accès, ni de continuer à utiliser les cartes CB expédiées à son nom.

9. Carte partenaire

- 9.1. Tout utilisateur peut demander des cartes partenaires additionnelles. Aux cartes partenaires s'appliquent par analogie les dispositions concernant la carte CB.
- 9.2. Le titulaire de la carte est obligé d'informer toute personne qu'il autorise à utiliser un vélo de CITYBIKE qui a été emprunté moyennant la carte partenaire sur le fait qu'elle doit respecter toutes les obligations résultant des Conditions générales de contrat CITYBIKE WIEN, dans la version en vigueur au moment donné.

9.3. Le titulaire de la carte est tenu responsable vis-à-vis de l'exploitant de tout usage de la carte partenaire ainsi que de tout usage d'un vélo de CITYBIKE emprunté moyennant la carte partenaire – tout comme s'il avait fait lui-même usage de la carte partenaire ou du vélo de CITYBIKE.

10. Déclaration de consentement au traitement électronique de données personnelles

L'utilisateur est d'accord pour que ses données, qui ont été communiquées à l'exploitant dans le cadre des présentes relations contractuelles ou relations d'affaires, soient mémorisées de manière automatisée chez l'exploitant aux fins d'exécution du contrat, et aussi pour qu'elles soient transmises dans cette même fin par l'exploitant aux sous-traitants travaillant dans le cadre du système de CBW (Gewista Service GmbH; Sycube Informationstechnologie GmbH) et traitées à l'intérieur de ces entreprises-ci. Par une communication écrite à laquelle il joindra la carte CB ainsi que les éventuelles cartes partenaires, l'utilisateur peut à tout moment révoquer la présente déclaration de consentement. Dans un pareil cas, le contrat prendra fin dès que l'exploitant aura reçu ladite communication écrite.

11. Intransférabilité de la carte CB et d'éventuelles cartes partenaires

La carte CB et les éventuelles cartes partenaires ne peuvent être transférées à des tiers. L'utilisateur n'a pas le droit de céder à des tiers, de quelle manière que ce soit, les droits et obligations qui lui incombent du fait du présent contrat.

12. Application des Conditions générales CITYBIKE WIEN

À toutes les prestations dont on bénéficie grâce à une carte CB s'appliquent les Conditions générales de contrat CITYBIKE WIEN dans la version qui est en vigueur au moment donné.

13. Responsabilité de l'exploitant

Les revendications de dommages-intérêts à l'égard de l'exploitant, formulées pour quelque motif que ce soit, ne sont pas acceptées, à moins qu'elles ne soient dues à une négligence grave de l'exploitant ou à un acte commis par lui avec préméditation. La charge de la preuve incombe à l'utilisateur, sauf dans le cas où il est consommateur au sens de la Loi de protection des consommateurs. À cause d'un mauvais fonctionnement de la carte CB ou du système d'emprunt de CBW, il n'est, en général, pas possible de formuler de revendications de dommages-intérêts à l'égard de l'exploitant.

14. Clause de sauvegarde

Au cas où certaines dispositions des présentes Conditions générales seraient sans effet ou deviendraient inefficaces, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée pour autant. Dans ce cas, les parties du contrat s'engagent à remplacer les dispositions inefficaces par d'autres qui correspondent à leurs objectifs économiques.

15. Droit applicable; litiges

Le contrat entre l'exploitant et l'utilisateur est soumis au droit autrichien, les règles de renvoi prévues par le droit autrichien international privé restant exclues. Pour d'éventuels litiges résultant du ou liés au contrat d'utilisation – dans la mesure où ces litiges seront admissibles -, sera seul compétent celui des tribunaux de Vienne-Innere Stadt qui aura alors compétence matérielle.

16. Applicabilité des présentes Conditions générales

La version des Conditions générales Carte CB qui fera foi sera celle publiée sur la page d'accueil www.citybikewien.at. En introduisant le mot de passe au terminal CB, l'utilisateur accepte les Conditions générales Carte CB dans la version qui est en vigueur au moment donné, sauf s'il renvoie immédiatement la carte CB et les éventuelles cartes partenaires à l'exploitant. Du reste, toute modification ou tout complément apportés au contrat doivent être rédigés par écrit ; de même, le fait de ne pas satisfaire à cette exigence de forme, doit être convenu par écrit.